13ème TRAIL DE NOEL

de Montigny 76

17 décembre 2023



**REGLEMENT**

**Article 1 : ORGANISATION** : Le Montigny-La Vaupalière Running Club (sigle MVRC) organise le dimanche 17 décembre 2023 à MONTIGNY 76380, la 13ème édition du TRAIL DE NOEL, sous la forme d’un trail découverte de 10,5 km et d’un trail court de 21,5 km.

**Article 2 : DESCRIPTION** : deux courses sont au programme, elles sont disputées **sur un tour pour le 10,5 km et un pour le 21,5 km.**

- Epreuve de **21,5 km**, (dénivelé + 490m) ouverte aux hommes et femmes licencié(e)s ou non, des juniors aux masters. 700 DOSSARDS

- Epreuve de **10,5 km**, (dénivelé + 190 m) ouverte aux hommes et femmes licencié(e)s ou non, des cadets aux masters. 1100 DOSSARDS

**Article 3 : DEPART ET ARRIVEE** auront lieu devant l’église de Montigny.

**Départ du 21,5 km = 9h30**

**Départ du 10,5 km = 10h30**

Le chronométrage sera effectué par la société .

Toilettes et douches disponibles au stade de football à proximité.

**Article 4 : LES DOSSARDS (Préau de l’école du village à coté de la mairie 76380 MONTIGNY)**

**La remise des dossards se fera le samedi 16 décembre 2023 de 14h30 à 17h30 et le dimanche matin de 7H30 à 9h15 pour les participants du 21,5 km et de 8h30 à 10h15 pour les participants du 10,5 km.**

**Attention, le lieu de remise des dossards est à 500 mètres du départ.**

*Tout engagement est personnel. Aucun transfert d’inscription n’est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d’accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l’épreuve. Toute personne disposant d’un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L’organisateur décline toute responsabilité en cas d’accident face à ce type de situation.*

Il appartient à chaque coureur d’assurer correctement la fixation de son dossard en préservant les données techniques des puces électroniques qui ne doivent pas être pliées ni être transpercée ; **Le dossard doit être visible sur la poitrine du coureur ou devant avec porte dossard.**

**Article 5 : LES PARCOURS**

Ils seront identifiés par de la rubalise et des fléchages directionnels. Les principaux carrefours et intersections de route seront protégés par des signaleurs. Avant le départ, chaque concurrent devra avoir pris connaissance du parcours qui sera disponible sur le site de la course. L’organisation se réserve la possibilité de modifier les tracés dans le cas ou certaines circonstances risqueraient de mettre en danger la santé des concurrents.

Dans le cas de conditions météorologiques particulières ou sanitaires donc cas de force majeure, les droits d’inscription resteront acquis à l’organisateur ; Cependant, il sera étudié par le club un moyen de compensation qui restera à mettre en place.

### Article 6 : INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES et DROIT D’INSCRIPTION :

### - Inscription par internet sur le site [www.montignyrunningclub.fr](http://www.montignyrunningclub.fr) avec marche à suivre et paiement sécurisé en ligne

### à compter du 16 octobre 2023 et clôture des inscriptions le jeudi 14 décembre 2023 à minuit ou dès la jauge atteinte.

### - Inscription individuelle par courrier possible ; Télécharger le bulletin sur le site du club ([www.montignyrunningclub.fr](http://www.montignyrunningclub.fr))

### - Inscriptions groupées réservées aux clubs : au-delà de 10 inscrits, tarif préférentiel, télécharger le bulletin sur le site du club

### ([www.montignyrunningclub.fr](http://www.montignyrunningclub.fr)).

### - Les clubs pourront installer une tente sur un terrain prévu à cet effet et à proximité de la zone de départ.

### - Un laisser-passer leur sera fourni pour entrer avec un véhicule.

### La jauge des participants et les horaires de départ des deux distances peuvent évoluer en fonction des directives sanitaires du moment. Suivre les infos sur le site du club.

### Tarif d’inscription 10,5 ou 21,5 km = 16 €uros (frais d’inscription inclus)

### Article 7 : CERTIFICATION MEDICALE

### 4 – CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur et ce, dès la demande d’inscription par internet :

### ⏺d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass’ J’aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

### ⏺ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

### ⬜ Fédération des clubs de la défense (FCD), ⬜ Fédération française du sport adapté (FFSA) ⬜ Fédération française handisport (FFH)

### ⬜ Fédération sportive de la police nationale (FSPN) ⬜ Fédération sportive des ASPTT ⬜ Fédération sportive et culturelle de France (FSCF) ⬜ Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) ⬜ Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

**⏺ATTENTION : Suite aux décisions de la FFA, les licences FF TRIATHLON ne sont pas acceptées ; Il faudra présenter un certificat médical comme indiqué ci-dessous :**

### ⏺ ou d'un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

### ⏺Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l’athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S’il n’est pas rédigé en langue Française, une traduction en Français doit être fournie.

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

**Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale.**

**En cas de non-participation, le montant de l’inscription est définitivement acquis à l’organisateur, quel que soit le motif invoqué.**

**Article 8 : ASSURANCE** : chaque participant déclare pouvoir attester de sa couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation. Nous vous laissons le soin de contracter toute assurance complémentaire.

Le MVRC déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve mais se décharge de toute responsabilité en cas d’accident, de vol ou de dommages corporels.

**Article 9 : SERVICE MEDICAL** : Un médecin et une équipe de secouristes seront présents sur l’aire de départ/arrivée et interviendront sur le parcours en cas de besoin. Un service ambulance sera également disponible sur le site.

**Article 10 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES** :

Récompenses aux trois premiers scratchs de chaque course hommes et femmes.

Chaque participant recevra un lot souvenir.

Les résultats complets seront disponibles dès que possible sur les sites internet :

- [www.montignyrunningclub.fr](http://www.montignyrunningclub.fr)

- [www.cb2000.fr](http://www.cb2000.fr)

- www.normandiecourseapied.com

**Article 11 : RAVITAILLEMENT** : conformément à l’esprit trail, chaque concurrent doit assurer en course son alimentation liquide et solide. Toutefois, l’organisation proposera un ravitaillement léger sur le parcours long (21,5 km).

**Article 12 : L’ETHIQUE** : chaque participant au Trail de Noël s’engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage. La liste n’est pas limitative et toute transgression à l’esprit trail sera sanctionnée de mise hors course.

**Président du club organisateur : Laurent LEBOURG**

**Directeur de course : Jean-Luc LEFEBVRE**

**Référent course 10,5 km François LANGLOIS** [franlan76420mvrc@orange.fr](mailto:franlan76420mvrc@orange.fr)  **06.70.56.42.12**

**Référent course 21,5 km Alain FORTIN** [alain.fortin0276@orange.fr](mailto:alain.fortin0276@orange.fr) **06.75.28.53.68**

**Référents techniques : Franck TALLEUR, Jacques LAMY, Bertrand BRINDEL**

**Directeur médical : Docteur Virginie BERARD**

**Speaker : Robert GARITO**

[*www.montignyrunningclub.fr*](http://www.montignyrunningclub.fr)*/* [*www.montignyrunningclub.fr*](http://www.montignyrunningclub.fr) */* [*www.montignyrunningclub.fr*](http://www.montignyrunningclub.fr)

Trail de noël 2023